

Nombre de conseillers

en exercice : 15 présents : 12 absents : 3 votants : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 27 août à 20h00

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

Présents : Mmes DOUMENC Sophie - MERCIER Martine – MORINIERE Agnès - MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – MONTAL Jacques.

Excusés : Mme CAYROL Maëlys (procuration à Martine MERCIER) – M JUREDIEU Valentin (Procuration à Maxime HUG)

Absent : M SALES Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme MORNIERE Agnès

Objet : Aménagement terrains de pétanque et parking – Modification du plan de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-01-003 en date du 06 janvier 2026, approuvant le projet « Création de terrains de pétanque et parking » et son plan de financement prévisionnel ;

Vu la notification de l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 11 917.00 € ;

Vu la notification de l'attribution d'une subvention de la Région Occitanie pour un montant de 12 500.00 € ;

Considérant que les montants définitifs des subventions attribuées par l'État au titre de la DETR et par la Région diffèrent des montants initialement prévus au plan de financement ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier le plan de financement de l'opération afin de prendre en compte les montants effectivement attribués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification du plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT
Travaux / acquisition / prestations	39 961.66 €
Maîtrise d'œuvre	2 000.00 €
TOTAL HT	41 961.66€
Recettes	Montant
État – DETR – <i>acquise</i> (28.40%)	11 917.00 €
Région- <i>acquise</i> (29.79%)	12 500.00 €
Département – <i>sollicitée</i> (21.81%)	9 152.33 €
Autofinancement communal (20.00%)	8 392.33 €
TOTAL	41 961.66 €

- De préciser que le montant de l'autofinancement communal est ajusté en conséquence afin d'assurer l'équilibre du plan de financement.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance
MORINIERE Agnès

Le Maire,
Maxime HUG

